

COMPTES ANNUELS

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

OGEC DU SACRE COEUR

86 rue Courlancy
51096 REIMS CEDEX
NAF : 8531Z-
Siret : 78042632600010



2 rue Léger Bertin
51200 EPERNAY

Tel. 0326541444

Fax. 0326545326

Web. www.fcna.fr

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association
OGEC DU SACRE COEUR
Pour l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 50 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<i>Total bilan</i>	20 374 282
<i>Total des produits d'exploitation</i>	6 579 659
Résultat net comptable (Excédent)	423 308

Fait à EPERNAY

Christophe LAMARLE
Expert comptable

Signature

Signé électroniquement le 05/02/2024 par
Christophe Lamarle

 **FCN**
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	92 547	58 955	33 592	34 151
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>	176 583	166 960	9 624	11 577
<i>Constructions</i>	21 600 520	13 153 303	8 447 217	7 378 697
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 089 582	1 041 074	48 508	251 215
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 882 736	1 269 406	613 331	159 235
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	218 200		218 200	1 754 127
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>	4 198 000	20 278	4 177 722	4 198 000
<i>Prêts</i>	20 500		20 500	20 500
<i>Autres immobilisations financières</i>	500		500	500
Total I	29 279 168	15 709 975	13 569 193	13 808 002
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Stocks et en-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				18 195
<i>Créances</i>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				2 059
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	187 893		187 893	126 063
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 642 938	11 460	2 631 479	1 042 513
<i>Instrument de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	3 894 390		3 894 390	3 273 233
<i>Charges constatées d'avance</i>	91 328		91 328	83 439
Total II	6 816 549	11 460	6 805 089	4 545 502
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	36 095 718	15 721 435	20 374 282	18 353 504

Bilan passif

	Exercice 31/08/2023	Exercice 31/08/2022
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	278 079	278 079
<i>Fonds propres complémentaires</i>	430 504	430 504
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	3 375 000	3 375 000
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	6 436 490	5 961 357
Excédent ou déficit de l'exercice	423 308	475 133
Situation nette (sous-total)	10 943 381	10 520 073
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>	720 733	603 114
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	11 664 115	11 123 187
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	425 485	688 807
Total III	425 485	688 807
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	6 845 626	4 891 226
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	9	
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>	440 150	427 506
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	173 675	266 404
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	270 707	328 788
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	370 037	382 777
<i>Autres dettes</i>	153 548	229 287
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	30 930	15 520
Total IV	8 284 683	6 541 509
<i>Ecarts de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	20 374 282	18 353 504

Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2023	Exercice N-1 31/08/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>	63 291	62 234
<i>Ventes de prestations de services</i>	4 524 906	4 046 721
<i>Produits des tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 719 089	1 675 490
<i>Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges</i>	267 282	53 851
<i>Autres produits</i>	5 091	3 868
Total I	6 579 659	5 842 166
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>	64 724	56 398
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 619 007	2 281 519
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	163 197	165 089
<i>Salaires et traitements</i>	1 627 277	1 417 884
<i>Charges sociales</i>	646 029	533 248
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	1 181 058	1 125 239
<i>Autres charges</i>	13 713	200
Total II	6 315 005	5 579 577
1 . RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	264 654	262 589
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	108 733	41 706
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		37 500
Total III	108 733	79 206
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	31 738	
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	85 207	60 866
<i>Différences négatives de change</i>	128	64
Total IV	117 073	60 930
2 . RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-8 341	18 276
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	256 314	280 865
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Sur opérations de gestion</i>	9 015	89 664
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>	184 867	142 866
Total V	193 881	232 530
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<i>Sur opérations de gestion</i>	1 819	19 525
<i>Sur opérations en capital</i>		12 936
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	25 068	5 801
Total VI	26 887	38 262
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	166 994	194 268

Compte de résultat

Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	6 882 274	6 153 902
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 458 965	5 678 769
EXCEDENT OU DEFICIT	423 308	475 133

Annexe

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'école :
OGEC DU SACRE COEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 20 374 282 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 423 308 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a une activité principale d'enseignement en primaire et en secondaire. Elle offre également en complément la restauration scolaire, l'internat, des garderies et des études surveillées.

Pour assurer ces missions, l'Ogéc du Sacré Coeur dispose de personnel enseignant mis à disposition par l'état en fonction du nombre de classes par section ouvertes et de personnel directement engagé par l'association ainsi que de locaux sis à Reims rue Courlancy loués à la fondation La Salle.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le forfait d'externat versé par l'état est obligatoire et est attribué par année scolaire.

Le conseil régional verse deux participations obligatoires:
un forfait matériel attribué pour l'année civile
un forfait TOS attribué pour l'année scolaire

Le conseil général verse deux participations obligatoires:
un forfait matériel attribué pour l'année civile
un forfait TOS attribué pour l'année scolaire

La ville de Reims verse un forfait pour tous les élèves domiciliés dans la commune.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 6 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 185	14 362		92 547
Immobilisations incorporelles	78 185	14 362		92 547
- Terrains	176 583			176 583
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	10 054 834			10 054 834
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	9 583 259	1 962 428		11 545 686
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 083 323	6 259		1 089 582
- Installations générales, agencements aménagement divers		284 428		284 428
- Matériel de transport	10 470			10 470
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 356 861	230 978		1 587 838
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 754 127	74 105	1 610 033	218 200
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 019 457	2 558 198	1 610 033	24 967 621
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 198 000			4 198 000
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	4 219 000			4 219 000
ACTIF IMMOBILISE	28 316 642	2 572 561	1 610 033	29 279 168

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 034	14 922		58 955
Immobilisations incorporelles	44 034	14 922		58 955
- Terrains	165 006	1 953		166 960
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	5 630 333	212 252		5 842 586
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 629 063	681 655		7 310 718
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	832 108	208 966		1 041 074
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 401		4 401
- Matériel de transport	10 470			10 470
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 197 625	56 909		1 254 535
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 464 605	1 166 136		15 630 742
ACTIF IMMOBILISE	14 508 639	1 181 058		15 689 698

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 300 221 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
Prêts	20 500		20 500
Autres	500		500
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
Autres	187 893	187 893	
Charges constatées d'avance	91 328	91 328	
Total	300 221	279 221	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>IJ prévoyance ag2r</i>	179
<i>Intérêts courus s/valeurs mobilière</i>	11 662
<i>Interets courus sur CAT</i>	8 058
<i>Interet courus sur obligations</i>	23 217
Total	43 117

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>		20 278		20 278
<i>Stocks</i>				
<i>Créances et Valeurs mobilières</i>		11 460		11 460
Total		31 738		31 738
Répartition des dotations et reprises :				
<i>Exploitation</i>				
<i>Financières</i>		31 738		
<i>Exceptionnelles</i>				

Les titres sont dépréciés en fonction de la valeur au 31/08/2023 par rapport à la valeur d'achat.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	708 583				708 583
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>	3 375 000	475 133		475 133	3 375 000
<i>Report à Nouveau</i>	5 961 357		475 133		6 436 490
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	475 133	-475 133	423 308		423 308
Situation nette	10 520 073		898 441	475 133	10 943 381
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>	603 114		117 619		720 733
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	11 123 187		1 016 061	475 133	11 664 115

Subventions amortissables

Subventions à l'origine : 1 323 635 euros

Subventions amorties : 602 901 euros

Les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>	205 972		21 904		184 068
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>	482 835		241 418		241 418
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>					
Total	688 807		263 322		425 485
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>			263 322		
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

Il a été retenu le principe de comptabilisation d'une provision pour indemnité de départ en retraite selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées.

La convention collective retenue est la IDCC 3218.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes:

- départ en retraite à 64 ans
- taux d'actualisation brut de 3,80%
- turnover faible
- évolution des rémunérations de 1% par an
- taux de charges patronales de 40%

Détail provision pour travaux:

- Réfection du bâtiment 32 en élémentaire : 241 K€

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 844 533 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	6 845 626	801 900	2 816 259	3 227 466
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	173 675	173 675		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	270 707	270 707		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	370 037	370 037		
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	153 558	153 558		
<i>Produits constatés d'avance</i>	30 930	30 930		
Total	7 844 533	1 800 807	2 816 259	3 227 466
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	2 562 941			
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	607 650			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	36 038
<i>Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit</i>	6 646
<i>Caisses enseig.a payer</i>	7 423
Total	50 107

L'usage dans l'établissement est de considérer la période de référence des congés payés dans le cadre de l'annualisation du temps de travail du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Il est aussi d'usage de prendre tous les congés de cette période avant le dernier jour de l'exercice.

Par conséquent, aucune provision pour congés payés n'est comptabilisée.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	91 328		
Total	91 328		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	30 930		
Total	30 930		

Notes sur le compte de résultat

Population scolaire

	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Nombre d'élèves					
Total Etablissement	1 747	1 716	1 723	1 715	1 694

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Subventions de fonctionnement

	2022/2023
<i>Etat</i>	
7413000000 – Etat:Subv.Manuels scolaires	5 075
	5 075
<i>Départements</i>	
7438020000 – Depart.Decouverte Prof	400
	400
<i>Autres subventions de fonctionnement</i>	
7351100000 – Academie – forfait d'externat	695 374
7352100000 – Region forfait d'externat – Matériel	222 296
7352200000 – Région forfait externat personnel	243 460
7353100000 – Dept forfait d'externat –Matériel	193 473
7353200000 – Dept forfait d'externat –Personnel	231 546
7354100000 – Commune siege	116 966
7480030000 – Subvention apel	7 810
7480060000 – SUBVENTION DAREIC	220
7488040000 – SUBVENTIONS DIVERSES	469
7488050000 – SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE	2 000
	1 713 614
TOTAL	1 719 089

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le trésorier et le chef d'établissement coordinateur. Les deux administrateurs ne percevant pas de rémunération, communiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants reviendrait à donner des informations individuelles préjudiciables à son caractère confidentiel.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Nantissement placements</i>	1 700 050
<i>Autres engagements donnés</i>	1 700 050
Total	1 700 050

Engagements reçus

	Montant en euros
<i>Plafonds des découverts autorisés</i>	
<i>caution solidaire conseil général de la Marne avec la fondation La Salle</i>	1 051 000
<i>Avals et cautions</i>	1 051 000
<i>Autres engagements reçus</i>	
<i>Legs nets à réaliser</i>	
Total	1 051 000

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
<i>Bénévolat</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en nature</i>		
Total		
Emplois		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		
<i>Prestations</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
Total		

Les contributions volontaires en nature étant insignifiantes et par conséquent non significatives, il a été décidé de ne pas les mentionner.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OGEC PENSIONNAT DU SACRE-COEUR

Association

86, rue de Courlancy
51096 REIMS CEDEX

Exercice clos le 31 août 2023

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée
d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
9 rue de Pouilly
51100 REIMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Pensionnat du Sacré-Coeur

Exercice clos le 31 août 2023

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**OGEC Pensionnat Sacré-Coeur** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Exercice clos le 31 août 2023

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 19 janvier 2024

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton**Membre français de Grant Thornton International**

Signé par

A stylized signature of Mallory DESMETTRE enclosed in a rounded rectangular frame.

35393035663334392d3666663...

Mallory Desmettre

Associé